

« ON A OUBLIÉ DE PARLER DE QUELQUE CHOSE » : LES AGIRS SEXUELS D'ENFANTS COMME PSYCHOPATHOLOGIE DE LA VIE QUOTIDIENNE DES INSTITUTIONS

ALEXANDRA BERNARD

*« L'urgence n'est pas seulement de transmettre,
elle est aussi d'interrompre la transmission »*

(Kaës, 1993)

Cet article souhaite ouvrir la réflexion sur une figure institutionnelle du quotidien encore peu investiguée, pourtant présente dans toute institution amenée à accueillir des enfants en difficulté. Cela pourrait être pour nous l'occasion d'actualiser une psychopathologie de la vie quotidienne des institutions en rapport avec notre temps, restée bien souvent sous silence : celle des agirs sexuels commis par des enfants de moins de 12 ans, manifestations loin d'être rares dans les institutions, qui correspondent à des conduites hypersexualisées dont la gratification sexuelle serait recherchée en apparence, mais qui traduisent en latence l'expression d'une souffrance psychique¹ (Bernard, Cuynet, 2014). Ces agirs bien spécifiques mettent au défi les capacités de pensée des professionnels, et même des psychologues. La mise en sens du symptôme est bien souvent très vite évacuée au profit de la censure, laissant en souffrance enfants, familles, mais aussi membres de l'équipe institutionnelle où l'économie psychique autour de ces problématiques reste coûteuse. Le défaut de traitement individuel et groupal de ces situations nous laisse face à un problème éthique important à résoudre, en raison des nombreux abus sexuels entre enfants insuffisamment pris

Alexandra Bernard, psychologue clinicienne, maître de conférences en psychologie clinique et psychopathologie. Laboratoire de psychologie EA 3188, Université Bourgogne Franche-Comté, Besançon ; membre de la SFPPG ; alexandra.bernard@univ-fcomte.fr

1. Si l'on convient que les enfants peuvent présenter des comportements liés à la découverte de leurs corps sexués, cet article n'aura pas pour objet ces situations classiques, mais portera sur celles dans lesquelles les comportements d'enfants de moins de 12 ans sont source de problèmes et de souffrance. Ces conduites traduisent en latence l'expression d'une souffrance psychique pour l'enfant lui-même, ainsi que pour les autres, notamment lorsque l'agir est réalisé dans un contexte de coercition.

en compte et des situations de souffrance qui en résultent. Ainsi, si nous évoquons comme psychopathologie de la vie quotidienne des institutions la manifestation d'agirs sexuels d'enfants, c'est particulièrement pour nous interroger sur le mode réactionnel du groupe institutionnel fréquemment retrouvé en réponse à ces problématiques, au regard de nos observations cliniques et de nombreux témoignages que nous avons pu recueillir au cours de premiers travaux de recherche universitaires dans le domaine². Pour mieux nous imprégner de « cet arrière-fond groupal », nous proposons de présenter une vignette clinique paradigmatique de notre sujet d'étude, construite à partir de données de séances d'analyse de la pratique des professionnels réalisées auprès d'une équipe d'une institution médico-sociale³, en nous centrant sur le mode réactionnel du groupe institutionnel. Nous nous essaierons à une traduction de ces mouvements psychiques groupaux qui reflètent, selon nous, ce que tout groupe institutionnel peut être amené à vivre en étant confronté à ces situations. Nous nous intéresserons également à ses différentes modalités d'évolution possibles.

VIGNETTE CLINIQUE

Il s'agit d'un groupe de professionnels d'une institution médico-sociale dont la mission est d'accueillir des enfants en raison de leurs troubles du comportement. Le groupe ne bénéficiait pas de séances d'analyse de la pratique à l'époque des événements. Cependant, un effort de travail de lien était réalisé pour pouvoir maintenir en cohérence les actions de chacun. Ils accueillent alors Mathias, âgé de 9 ans et demi, en raison de ses troubles du comportement importants à type d'agitation et d'opposition. Il n'est pas très haut en taille, et fait enfant de son âge. Il a tendance à se renfermer dès que l'on parle de lui et reste en difficulté pour exprimer ses émotions. Il présente des difficultés à intégrer les règles, les interdits et enchaîne régulièrement les bêtises. À l'école, il a du mal à rester en place, semble empêché dans les apprentissages alors que son potentiel intellectuel est préservé. Son fonctionnement psychique reste opératoire. De sa famille, on sait qu'il y est attaché. Il ne connaît pas son père et il a tendance à craindre sa mère, qu'il juge sévère. Celle-ci confie ne pas « trop aimer les psychologues », en raison « d'une mauvaise expérience » avec son premier fils, âgé de dix ans de plus que Mathias, également suivi auparavant

2. Projet de recherche « AIDA-CSP » (« Aide au diagnostic et à l'évaluation ajustée des comportements sexuels problématiques chez l'enfant en institution », premier volet de recherche universitaire en France réalisé dans ce domaine, de 2012 à 2016).

3. L'institution, comme d'autres institutions participantes à ces séances d'analyse de la pratique, nous a donné son accord pour que le contenu des séances puisse servir les réflexions liées au projet de recherche sur le comportement sexuel problématique chez l'enfant de moins de 12 ans. Pour des raisons d'anonymats, les prénoms et certains détails de la situation ont été modifiés.

en institution. Toutefois l'accueil de Mathias s'effectue sans problème. Celui-ci trouve rapidement sa place au sein du groupe d'enfants et de l'institution. Il a particulièrement deux compagnons de jeu, Louis et Moran, du même âge que lui. Quelques mois plus tard, et alors que tout allait bien dans l'institution, les éducateurs apprennent des dires d'un enfant qu'un soir avant le repas, il y aurait eu des propositions d'ordre sexuel entre les garçons, mais une en particulier aurait été très loin dans la correspondance à de la sexualité adulte. Mathias aurait ainsi, par le chantage, abusé de son jeune camarade Louis, avec la complicité de Moran, qui devait surveiller l'arrivée des éducateurs. Les enfants reconnaissent les agissements. L'équipe éducative comprend l'origine du mal-être de Louis ces derniers temps (crises de colère fréquentes). Les familles, un peu perdues, s'interrogent. La famille de Mathias, elle, banalise l'évènement. Dans l'institution, les professionnels réagissent à cette nouvelle. Certains éducateurs n'y croient pas. Puis ils rient et pensent que cela n'est pas si grave, étant donné que les enfants s'entendent toujours bien entre eux : « Il faudrait simplement les surveiller pour qu'ils ne recommencent pas. » Mais un autre mouvement monte rapidement parmi les éducateurs, ils commencent à assimiler particulièrement Mathias à un « prédateur sexuel », qui n'aurait pas sa place dans l'institution. Ils interpellent la directrice d'établissement à qui les propos ont été transmis. Embarrassée, celle-ci élude le problème. Puis elle refuse de procéder à un signalement. Elle souhaite éviter que l'institution soit sous le feu des projecteurs inutilement. Les professionnels sont mal à l'aise. Les enfants aussi. L'affaire est close, les éducateurs se plient bon gré, mal gré, face à cette figure d'autorité représentée par la directrice et reprennent leurs tâches. Chacun « oublie ». Un an se passe et, au mois anniversaire de la dernière révélation du passage à l'acte, un autre se fait jour, sous le même mode, toujours avec Mathias mais avec d'autres enfants. Cette fois-ci l'un d'eux s'est confié à son assistant familial. L'affaire prend une autre tournure, car il y aurait là aussi une notion de coercition et l'évènement a été communiqué à l'extérieur. La directrice n'a pas d'autre choix que le signalement. L'enchaînement successif des auditions menées par la gendarmerie locale auprès des enfants et des professionnels remet à jour alors l'évènement datant de l'année précédente qui revient tel un boomerang. L'institution est « sous le feu des projecteurs », et vit au rythme des investigations judiciaires. Les remarques des enfants, des parents, des autres établissements qui ont entendu parler de l'évènement, emportent l'institution, tel un tourbillon, qui perd pied, vacille pour un temps dans ses capacités de contenance. Très vite, le groupe institutionnel voit Mathias « d'un mauvais œil » : « c'est à cause de lui que tout cela est arrivé, on n'aurait jamais dû accueillir cet enfant dans cette institution », « il n'y avait pas sa place », « ses troubles étaient bien trop importants ». La direction prend la décision de l'exclure. Il retourne chez lui, à défaut de pouvoir trouver une autre institution

pour l'accueillir. Il n'y aura pas de sanctions judiciaires étant donné son âge : 10 ans et demi. Un suivi par la Protection judiciaire de la jeunesse va toutefois se mettre en place. Chacun est désolé de cette décision, mais finalement soulagé. C'était la seule décision à prendre. Mathias hors de portée, il n'y a plus de problème. L'institution est maintenant à l'abri. Les semaines passent, les auditions se terminent. La tempête se calme. La psychologue du service pense que c'est l'opportunité de mettre véritablement en travail les équipes autour de cette question des agirs sexuels... D'autant plus que cela semble avoir réactivé de nombreuses autres histoires institutionnelles anciennes qui n'ont jamais fait l'objet de signalements. Mais lorsqu'elle fait cette proposition à la directrice, celle-ci refuse. Son insistance l'a conduite à être fortement pointée du doigt par la direction, au point qu'elle finit même par se demander s'il ne serait pas préférable de taire son envie de mettre en travail l'institution sur ce sujet.

Plusieurs mois plus tard, une nouvelle situation de comportements sexuels problématiques dans le même internat entre d'autres enfants vit le jour. La psychologue réitère sa proposition. La direction exprime cette fois son accord et la décision de mettre en place des réunions régulières est même actée. Mais si la psychologue s'aperçoit que les membres semblent a priori motivés avec sincérité à effectuer un travail d'élaboration, pour autant, lorsqu'elle tente de le faire, tout est mis en échec par les différents membres du groupe institutionnel : impossibilité de mettre en place une date de réunion, prétexte pour privilégier l'élaboration d'autres situations jugées beaucoup plus importantes et beaucoup plus urgentes... Et puis « on en a déjà trop parlé », « on ne va pas penser qu'à ça », finissent-ils par dire, ce qui laisse la psychologue perplexe, et déçue par l'institution.

Quant à Mathias, il révéla par la suite avoir subi des abus sexuels répétés de son frère aîné. La mère, au cours d'un suivi familial, révéla elle-même avoir subi un abus sexuel de son frère au cours de son enfance, son frère ayant été lui-même abusé par le grand-père paternel. Plus tard, on apprendra que Louis, le camarade victime du premier agir sexuel de Mathias, avait lui aussi des histoires transgénérationnelles d'abus sexuels au sein de sa famille.

GROUPALITÉ PSYCHIQUE INSTITUTIONNELLE EN PRISE
AVEC LES AGIRS SEXUELS D'ENFANTS

Premières observations : malaise dans l'institution

Comme nous avons pu l'observer dans cette vignette clinique, la manifestation d'agirs sexuels d'enfants induit un mode réactionnel défensif particulier parmi le groupe de professionnels. La mise en sens du symptôme reste très vite évacuée au profit d'un mode de traitement psychique groupal plus économique, empreint de censure et de pensée

opératoire. S'observe alors une rigidification des défenses du groupe institutionnel, entravant toute possibilité d'élaboration, favorisant la répétition du passage à l'acte sur la scène institutionnelle plusieurs mois après. Le porte-pensée (la psychologue) est systématiquement attaqué dans ses tentatives de mise en élaboration de l'institution. Quel sens pouvons-nous donner à ce mode réactionnel groupal ? À quel mode de traitement du conflit psychique cela correspond-il ?

Agirs sexuels d'enfants et groupalité psychique

Dans notre situation clinique, nous partons de l'idée que des enfants rejouent sur la scène de l'institution, par l'agir sexuel, des éléments de leurs problématiques internes. Nous pouvons en effet aisément faire le lien, lorsque nous apprenons que Mathias a été lui-même victime d'un abus sexuel commis par son frère. Il semble avoir, par son acte, similaire à celui du frère, tenté d'exprimer le traumatisme qu'il avait subi. Il faudrait ainsi l'interpréter en premier lieu, comme une tentative d'élaboration d'un éprouvé traumatique où les comportements sexuels problématiques de Mathias, en association avec ses autres troubles du comportement, traduiraient sa seule possibilité d'exprimer sa souffrance. Par ailleurs, n'oublions pas que cet acte s'inscrit dans la période développementale de la latence, période se situant à la fin de l'Œdipe jusqu'à la puberté où s'opèrent ordinairement des modifications intrapsychiques d'importance, devant permettre notamment l'intériorisation des interdits, par la mise en place d'une nouvelle instance au sein de l'appareil psychique, celle du Surmoi, ainsi que le recours au mécanisme de refoulement et de la sublimation des pulsions. Ici, nous observons un traitement inadéquat des pulsions traduisant l'insuffisance d'intégration du Surmoi, ce qui favorise le recours à l'acte (Ciavaldini, 2014) pour traiter la problématique. Le fonctionnement psychique se trouve réduit à une forme d'économie psychique se détournant de la pensée, ce qui se retrouve chez Mathias par son recours aux actes transgressifs, un fonctionnement opératoire, un blocage dans les apprentissages scolaires malgré un potentiel intellectuel préservé.

Dans une perspective groupale, selon la théorie de Bleger (2000), toute organisation a tendance à maintenir la même structure que le problème qu'elle cherche à affronter. Le mode réactionnel groupal refléterait en miroir le mode réactionnel lié au sujet. Dans notre vignette clinique, nous observons combien il est difficile, pour le groupe de professionnels, de dépasser l'aspect spéculaire de l'acte de l'enfant, pour effectuer un travail d'élaboration. Comme Mathias, le groupe se détourne également de la pensée. La théorie psychanalytique familiale peut nous aider à compléter les éléments d'arrière-fond de cette problématique. En effet, l'inconscient étant « structuré comme un groupe » (Kaës, 1993), la prise en compte du sujet avec son groupe primaire,

qui l'a aidé à se structurer psychiquement, reste essentielle (Joubert, 2002). En toile de fond de la mise en acte de l'enfant sur la scène externe de l'institution, se traduirait la projection de ses liens familiaux et celle de l'histoire familiale où « figurerait une partie du transgénérationnel, en sorte de réponse donnée au poids et à la dette des ancêtres et à ce qu'impose la transmission⁴ ». Les actes de Mathias pourraient ainsi s'envisager comme un essai de traitement de l'histoire transgénérationnelle d'abus, remettant à jour l'acte du frère de Mathias envers lui, jamais révélé, mais aussi d'autres actes d'abus anciens où le non-respect de la loi de l'interdit de l'inceste et le sceau du secret marquent le fonctionnement familial. Le mode réactionnel premier de la famille est celui de banaliser, de taire le passage à l'acte. C'est ce que nous retrouvons dans le fonctionnement institutionnel, où l'agir sexuel de Mathias est complètement banalisé au départ par certains professionnels et la directrice avec la dimension du secret qui s'infiltre en filigrane pour empêcher le processus de signalement. Il faut ici aussi taire le passage à l'acte, faire comme s'il n'avait jamais existé, car celui-ci réactive également « les autres », anciens de l'institution, qui n'ont jamais fait l'objet de signalement, à l'origine de souffrances parmi les enfants mais aussi parmi les professionnels. Nous retrouvons, de « chaque côté du miroir », le phénomène groupal du bouc émissaire, qui prend à charge la part négative de la transmission. Ici Mathias, porte-symptôme de sa famille, répète, par son agir, un acte d'abus connu de son groupe familial. Mais il devient également porte-symptôme du groupe institutionnel dont il fait partie, car au mois anniversaire de l'ancien passage à l'acte dans l'internat, il répète et réactive tous les actes anciens d'abus ou de comportements sexuels problématiques commis par des enfants dans l'institution jusqu'à présent non pris en compte. La mise en pensée n'est alors pas possible, et le groupe institutionnel fait l'économie psychique du travail d'élaboration, en pointant Mathias comme le bouc émissaire à évacuer, pour soulager le groupe de la culpabilité, de la honte d'avoir eu en son sein des actes non admis, dont l'insuffisance de traitement reste révélatrice d'actes transgressifs de la part de l'institution ; en pointant également le « porte-pensée », la psychologue, qui prend au sein du groupe une position de bouc émissaire, car la dimension d'élaboration fait trop souffrir. Tout le groupe institutionnel use des mécanismes groupaux à type de censure, banalisation, clivage, déni, à l'image de la famille de l'enfant auteur, pour faire taire la problématique. Attaquée de plein fouet dans son idéal de soin des enfants lors de la procédure de signalement, sous le feu des projecteurs de la justice, l'institution, est en proie à des angoisses d'effondrement et d'anéantissement. Le mécanisme de censure groupale se déploie en miroir de « la censure familiale » (au sens

4. É. Granjon, « S'approprier son histoire », dans É. Granjon, A. Loncan (sous la direction de), *La part des ancêtres*, Paris, Dunod, 2012, p. 43.

d'Aubertel, 2007 ; André-Fustier, Aubertel, 1994) également à l'œuvre au sein de la famille qui pourrait s'entendre comme une « fonction de préservation du lien ». Nous pouvons ainsi mieux comprendre les raisons pour lesquelles les différentes tentatives pour mettre en pensée l'institution autour de ces questions peuvent être si périlleuses : penser fait mal, c'est rendre béante la faille narcissique de l'institution, c'est prendre le risque de porter le coup de grâce aux atteintes des idéaux qui fédèrent le groupe, c'est prendre le risque que le groupe se délite. Se retrouve également, tel un fil conducteur au sein des différents espaces psychiques, l'insuffisance de l'intégration du Surmoi : insuffisance de l'intériorisation des interdits à la période de latence (espace intrapsychique de l'enfant), non-respect de la loi de l'interdit de l'inceste traduisant l'insuffisance d'intégration du Surmoi familial (Eiguer, 2007) (espace psychique familial), non-respect de l'obligation de signalement et non-appui sur la loi extérieure révélateur de la fragilité d'un « Surmoi institutionnel » (espace psychique groupal institutionnel).

Les différents modes de dégagement du conflit psychique du groupe institutionnel

Il faudrait ainsi entendre ce mouvement de repli de l'institution, comme un mécanisme défensif nécessaire à la survie du groupe, intervenant en miroir de la problématique familiale de l'enfant, par les phénomènes de « réduplication emboîtée » (Vidal, 2017). Pour autant, si le déploiement de mécanismes défensifs semble nécessaire à tout groupe, à défaut d'écoute du symptôme, c'est sa réitération sur la scène institutionnelle qui reste souvent observée, comme dans notre vignette clinique, à chaque mois anniversaire des faits. En outre, on ne pourrait se satisfaire de ce mode de fonctionnement groupal oscillant dans les extrêmes de la banalisation ou de la dramatisation, qui ne permet pas une réponse soignante face à la souffrance exprimée de l'enfant. Trouver les moyens, les forces d'élaboration pour dépasser « cette mise en court-circuit psychique groupal », révélatrice d'une fonction « maphorique » (Delion, 2011) en perdition, traduire en parole la souffrance indicible de l'enfant, de son groupe familial, qu'il exprime par cet acte (Bernard, 2016, 2017) est indispensable pour permettre, à lui et à son groupe d'appartenance, de se sortir de ce mode d'expression particulier de la souffrance, et de ne plus recourir à l'acte sur la scène institutionnelle. Mais, pour y parvenir et pour que l'institution puisse restaurer ses capacités de contenance, une condition semble nécessaire : celle de devoir revisiter les traces de sa propre histoire où la révélation de l'acte actuel « remet sur le tapis » les autres passages à l'acte institutionnels anciens restés en suspens, réactivant un vécu de honte, dont l'institution ne peut faire l'économie du traitement.

Nos différentes observations cliniques au cours de nos recherches nous ont conduite à l'hypothèse que la capacité du groupe institutionnel à se dégager de ce conflit psychique dépendra de son mode de fonctionnement initial (configuration de la structuration et de la dynamique groupale, état du Surmoi, mode d'aménagement défensif de base), ainsi que de sa capacité à élaborer le conflit et à pouvoir bénéficier d'une fonction tierce (appui sur le cadre, moyens de mise en travail, d'élaboration autour des situations, permettant un soutien de la fonction de « Surmoi institutionnel »). Nous avons pu ainsi repérer cinq modalités de dégagement possibles, correspondant à des stades évolutifs de l'élaboration du conflit psychique :

- dans un premier mode de dégagement du groupe, le plus évolué, que nous dénommons « *dégagement structurant* », s'observe la restauration des capacités de contenance du groupe institutionnel, en lien avec l'élaboration suffisante des traces de l'histoire institutionnelle et la mise en sens du symptôme de l'agir sexuel de l'enfant, traduisant une voie d'émergence positive de la situation. Dans ce groupe, s'exercerait sur le long terme une fonction tierce puissante, avec la possibilité d'appui sur le cadre institutionnel, propice au déploiement de la pensée et à la mise en travail des problématiques, amenant à un assouplissement défensif groupal. C'est ce à quoi le groupe institutionnel de la vignette clinique a pu parvenir, après dix-huit mois de séances d'analyse de la pratique ;

- le deuxième mode de dégagement du groupe, que nous appelons « *en évolution intermédiaire* », situerait un groupe institutionnel dans un travail d'élaboration des traces de son histoire institutionnelle et de mise en sens du symptôme de l'enfant. S'observeraient un assouplissement des défenses, une évolution de l'état psychique du groupe institutionnel, mais qui ne rentreraient pas encore dans les critères de l'évolution en voie de dégagement structurant ;

- le troisième mode de dégagement du groupe, que nous dénommons « *mise en mouvement psychique* », rendrait compte d'un groupe institutionnel où s'observerait un début de mobilisation groupale, sans changement du point de vue de la structuration de la position initiale du groupe. Le groupe « tourne en rond », il a le désir de mettre en travail la problématique, sans être en possibilité de disposer ou d'utiliser des moyens suffisants pour y parvenir (appui sur un cadre institutionnel sécurisant, espaces d'élaborations) ;

- le quatrième mode de dégagement du groupe, que nous appelons « *évolution en clivage* » rendrait compte d'un groupe institutionnel où s'observeraient deux types de configurations opposées simultanées en son sein : celle de « *dégagement structurant* » (la plus évoluée) et celle de « *régrédience* » (la moins évoluée). Cette modalité de dégagement traduirait un mode d'évitement de traitement des traces de l'histoire institutionnelle et des modalités historiques selon lesquelles se sont construits les conflits psychiques qui la sous-tendent, ainsi que de la

mise en sens du symptôme de l'enfant. Ici, l'institution « est boiteuse », présentant à la fois des avancées, portées par exemple par des membres du groupe porte-pensée, et des mouvements de recul où les membres porte-pensée peuvent basculer dans une position dite « porte-taire », ou bien être contrecarrés par le reste du groupe portant le mouvement groupal de la censure. Ce qui annule ou ralentit fortement les efforts d'élaboration. Cette configuration défensive rendrait compte d'un éprouvé interne d'effraction de l'enveloppe psychique groupale et d'un défaut des capacités de contenance du groupe. C'est ce que nous avons pu retrouver dans notre situation clinique où par exemple, malgré une volonté de mise en travail actée officiellement par la direction et affichée, il est impossible toutefois pour le groupe de mettre en œuvre les réunions permettant la mise en élaboration des passages à l'acte ;

– enfin, le dernier mode de dégagement du groupe, le moins évolué, que nous dénommons « *évolution régrédiente* », rendrait compte d'un groupe institutionnel qui a rigidifié fortement ses défenses et qui présente une configuration non résolutive, révélatrice d'une insécurité interne groupale importante ainsi que d'une effraction sérieuse de l'enveloppe psychique du groupe et de ses capacités de contenance. La majoration des angoisses groupales d'anéantissement rend nécessaire la mise en œuvre d'une stratégie de préservation des liens de groupe, par rétractation de l'enveloppe psychique. À ce stade, toute tentative de mise en élaboration est un échec, et voit la transformation rapide de tout membre du groupe faisant figure de porte-pensée sur cette problématique de l'agir sexuel de l'enfant, en bouc émissaire, dont la mise en forme peut être violente. C'est ce que nous avons pu observer dans notre cas clinique, lorsque la psychologue, à défaut de pouvoir être en possibilité de conduire le groupe à l'élaboration, se retrouve dans une position particulièrement inconfortable, pointée par les figures d'autorité dirigeantes en charge spécialement de la survie groupale. Ici, la fonction tierce est peu opérante, le cadre institutionnel, par la configuration des liens de groupe, reste peu sécurisant, et le groupe n'est pas en possibilité d'appui sur des espaces de pensées quotidiens.

CONCLUSION

L'appui sur une théorisation psychanalytique groupale nous a permis de mieux saisir l'arrière-fond de la groupalité psychique institutionnelle en prise avec les agirs sexuels d'enfants, et les raisons de l'empêchement du processus d'élaboration de cette problématique, mais aussi de ses modalités d'évolution. Nous nous sommes essayée à rendre compte de la réalité psychique complexe dont ces enfants font l'objet, et de la manière dont ils sont, malgré eux, assujettis aux liens inconscients de leur maillage familial mais également institutionnel, où la collusion des problématiques fait écho et caisse de résonance au sein des différents espaces psychiques.

Penser, s'exprimer, lorsque l'on est confronté à cette problématique, relève pour les institutions d'un défi. En effet, s'il faut aider les enfants sujets à ces problématiques et leur famille à favoriser les conditions nécessaires d'une relecture et d'une écriture de leur roman individuel, familial, pour quitter la voie du symptôme, il semble tout autant nécessaire que l'institution, de son côté, ne fasse plus l'économie psychique du traitement de sa propre problématique, et puisse s'intéresser également à « son roman institutionnel ». Sortir du phénomène massif de la censure et de la répétition transgressive en miroir à la problématique doit ainsi nécessairement passer par la mise en travail de ce que tout groupe institutionnel est amené à vivre dans son institution : son propre éprouvé de honte, de ne pas avoir su, pas avoir pu, apporter à un moment donné dans son histoire des réponses satisfaisantes à ces différentes problématiques. C'est à ce prix, en ne faisant plus l'économie psychique du traitement de ce qui fait malaise en arrière-fond dans l'institution que, selon nous, nous limiterons le nombre de passages à l'acte, lorsque les enfants, attracteurs des problématiques, seront moins pris dans une double contrainte où, en plus de leur problématique familiale, par l'occupation d'une place au sein d'un groupe en institution, ils sont « *convoqués également à rendre des comptes des pages arrachées "du livre généalogique institutionnel" auxquels ils n'ont pas connaissance* » (en référence à Granjon, 1990) en devenant porte-symptôme groupal. Ainsi, c'est par un travail quotidien de développement des capacités d'élaboration et de renforcement du cadre, que pourront se revisiter ces « avatars de la transmission » (Granjon, 1990) familiaux et institutionnels, pour qu'émerge une écoute psychanalytique groupale de ces problématiques spécifiques qui puisse servir le respect de la dimension psychique de l'enfant.

BIBLIOGRAPHIE

- ANDRÉ-FUSTIER, F. ; AUBERTEL, F. 1994. « La censure familiale. Une modalité de préservation du lien », *Revue de psychothérapie psychanalytique de groupe*, n° 22, p. 47-59.
- AUBERTEL, F. 2007. « Censure, idéologie, transmission et liens familiaux », dans J.-G. Lemaire et coll., *L'inconscient dans la famille*, Paris, Dunod, p. 135-184.
- BERNARD, A. 2016. *Miroir familial et agirs sexuels violents d'adolescents, intérêt d'une clinique évaluative*, thèse de Doctorat de psychologie clinique et psychopathologies, Université Bourgogne Franche-Comté.
- BERNARD, A. 2017. « Un enfant porte-fantôme, sauveur des idéaux familiaux », *Le Divan familial*, n° 39, p. 179-187.
- BERNARD, A. ; CUYNET, P. 2014. « Les enfants aux comportements sexuels problématiques à l'épreuve du silence institutionnel », *Le Divan familial*, n° 33, p. 61-74.
- BLEGER, J. 2000. « Le groupe comme institution et le groupe dans les institutions », dans R. Kaës et coll., *L'institution et les institutions. Études psychanalytiques*, Paris, Dunod.

- CIAVALDINI, A. 2014. « Meurtrissure primaire de la symbolisation, affect inachevé et agir violent sexuel », dans A. Brun, R. Roussillon (sous la direction de), *Formes primaires de symbolisation*, Paris, Dunod, p. 35-46.
- DELION, P. 2011. *Accueillir et soigner la souffrance psychique de la personne. Introduction à la psychothérapie institutionnelle*, Paris, Dunod, 2^{ème} édition.
- EIGUER, A. 2007. « Le Surmoi et le transgénérationnel », *Le Divan familial*, n° 18, p. 41-53.
- GRANJON, É. 1990. « Alliance et aliénation, ou les avatars de la transmission psychique inter-générationnelle », *Dialogue*, n° 108, 1990/2, p. 61-71.
- GRANJON, É. 2012. « S'approprier son histoire », dans É. Granjon, A. Loncan (sous la direction de), *La part des ancêtres*, Paris, Dunod, p. 39-58.
- JOUBERT, Ch. 2002. « Le destin du traumatique dans le générationnel en thérapie familiale psychanalytique », *Perspectives psychiatriques*, vol. 41, 2, p. 109-112.
- KAËS, R. 1993. *Le groupe et le sujet du groupe. Éléments pour une théorie psychanalytique du groupe*, Paris, Dunod.
- VIDAL, J.-P. 2017. « Le groupe et "l'étrangéreté" inassimilable de l'inconscient freudien ! Une révolution képlérienne inaccomplie ! », *Revue de psychothérapie psychanalytique du groupe*, n° 69, 2017/2, p. 19-35.